

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 269

Rubrik: Annexe de l'éditorial

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Derrière le paravent de la paix du travail

Les grèves en 1973 : zéro ! Il est des statistiques qui doivent être rappelées à l'occasion de la fête du 1^{er} Mai... Certes, le nombre des arrêts de travail enregistrés pendant ces dernières années n'est pas à ce point significatif qu'il permette à lui seul de situer exactement le degré des tensions entre patrons et travailleurs (en 1973, l'OFIAMT a enregistré deux conflits collectifs, mais ni l'un ni l'autre n'avaient toutefois provoqué un arrêt de travail d'un jour au moins, et donc ne pouvaient être assimilés à des « grèves » au sens strict du mot, puisque seuls sont comptabilisés comme tels les conflits s'étendant sur plus d'un jour : dans les deux cas, il s'était agi d'une manifestation de protestation de quelques heures), mais ces chiffres situent un climat général : la paix du travail n'est pas un vain mot en Suisse !

Conflits collectifs ayant entraîné un arrêt du travail d'un jour au moins

	Conflits touchés	Entreprises touchées	Nombre maximum de travailleurs touchés	Nombre approximatif de journées perdues
1960	8	20	214	1 016
1961	—	—	—	—
1962	2	2	163	1 386
1963	4	73	1 120	70 698
1964	1	4	350	4 550
1965	2	2	23	163
1966	2	2	38	62
1967	1	1	65	1 690
1968	1	1	70	1 785
1969	1	1	33	231
1970	3	3	320	2 623
1971	11	13	2 267	7 491
1972	5	5	526	2 002
1973	—	—	—	—

Commentaire patronal (cf. « Journal des Associations patronales ») : « (...) Le fait qu'il y ait peu — ou pas — de grèves dans notre pays contraste heureusement avec les exercices verbaux de syndicalistes de premier plan qui soulignent le caractère relatif de la paix du travail. Ils pratiquent un jeu dangereux; la réalité (la statistique !) démontre qu'ils ne parlent pas au nom de la majorité des travailleurs (...) »

Commentaire syndical (cf. « Correspondance syndicale suisse ») : « Au regard de la situation notée dans nombre de pays industriels, les conditions suisses sont vraiment paradisiaques dans l'optique du patronat. Elles le sont moins dans l'optique des travailleurs. En dépit des gains que l'économie des pertes sèches consécutives aux grèves assure au patronat, celui-ci raidit ses positions lors des négociations collectives. La compensation intégrale du renchérissement est toujours plus contestée. Les employeurs devraient se rendre à l'évidence que leur comportement — que la statistique rend d'autant moins compréhensible — est de nature à provoquer des conflits sociaux (...) Le maintien de la paix du travail a pour corollaire

la satisfaction des exigences que les travailleurs tiennent pour légitimes (...) Si le patronat durcissait encore ses positions, l'assurance dont il fait preuve aujourd'hui pourrait apparaître un jour trompeuse... »

Deux âges

Où l'on se réclame, curieusement des deux côtés, de la masse des travailleurs ! Mais l'agressivité patronale étonne au regard des conclusions qu'imposent les statistiques en question. Manœuvre d'intimidation ? Crainte devant le calme précédant traditionnellement la tempête... qui couve dans les propos des syndicalistes ? Ou plutôt dialogue à travers deux âges économiques et sociaux ? Car le patronat a déjà compris que le temps des concessions sur l'autel de la politique sociale était révolu; il en tire les conséquences tandis que les syndicats, tout menaçants qu'ils se fassent, jouent encore le jeu ancien (voir éditorial en page 1) et tablent, à travers leurs apparences de raidissement, sur les avantages passés du système de concertation entre « partenaires sociaux ».

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Le prix du papier

Les éditeurs ont des soucis causés par les hausses du prix du papier: 18,5 % depuis le début de l'année et une nouvelle hausse au 30 juin. Cette fois, ce sont les journaux les plus volumineux qui ont les problèmes les plus difficiles à résoudre. En 1969, la Commission des cartels évaluait la part du papier au 18 % du prix de revient d'un journal, approximativement autant que la rédaction. Le « Schweizerische Finanz-Zeitung » (16) qui publie ces indications ajoute que le « Zürcher Oberländer (tirage 22 600) indiquait un 15 % pour le papier en août 1973 et que des connaisseurs évaluent cette part à 30 % pour l'épais « Tages

Anzeiger ». Elle serait de 40 % pour des revues très volumineuses. Lorsque la part du papier est de 30 %, une hausse de 20 % signifie la nécessité d'augmenter les tarifs d'insertion, le prix de vente et les abonnements de 6 % pour couvrir la charge supplémentaire. Or ces hausses deviennent difficiles à faire accepter, d'autant plus que jusqu'à 80 % des recettes proviennent de la publicité. L'arbitrage viendra des lecteurs...

L'« opinion » de « Blick »

— Le quotidien « Blick », non content de sa première place quant au tirage de la presse quoti-